

# EXEMPLE DE NOTIFICATION

## NOTIFICATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

COMMUNE DE .....

Pris conformément à l'arrêté préfectoral n°19-858 du 20 février 2019 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de Vaucluse :

- Les contrôles techniques, destinés à évaluer les capacités des points d'eau incendie de la commune, sont à la charge du service public de DECI.
- Ils sont réalisés toutes les années (im)paires, soit tous les 2 ans, et portent sur les points suivants :
  - Aspect général (*accessibilité et signalisation*)
  - Bonne manœuvre des différents organes (*robinets, vannes, ...*)
  - Etat général des différents organes (*raccords, joints, ...*)
  - Prise de mesure du débit nominal (*sous une pression dynamique de 1 bar*), du débit maximal (*limité à 120m<sup>3</sup>/h*) et de la pression statique pour les hydrants sous pression
  - Volume pour les points d'eau naturels ou artificiels
- Les mesures de débit et de pression des points d'eau incendie alimentés par un réseau sous pression s'effectueront en respectant la procédure de manœuvre définie en annexe 5 du RDDECI.
- Les contrôles techniques seront réalisés conformément à la décision du conseil municipal en date du jj/mm/aaaa de déléguer ces contrôles au prestataire de service ..... / de réaliser ces contrôles en régie.

Le Maire / La Maire,

Prénom / Nom